

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Etaient présents : M. Christophe **BUISSET**, M. Dominique **MILLE**, M. Thierry **CRAMPON**, Mme Annie **LEJEUNE**, Mme Paule **CLIQUET**, M. Didier **FOLLET**, M. Philippe **ANDRÉ**, Mme Martine **BRÉART**, M. Daniel **VALVEKENS**, Mme Virginie **LECOINTE**.

Etaient absents : M. René **FIERS** (excusé), M. Julien **MOURET** (donne pouvoir à Thierry CRAMPON), Mme Laëtitia **CHABÉ** (donne pouvoir à Christophe BUISSET).

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance Mme Annie LEJEUNE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : Procuration : Votants :

Ordre du jour

- Adhésion au groupement de commandes « solutions informatiques et connectivités »
- Renouvellement du contrat SACPA
- Renouvellement du contrat de restauration scolaire API
- Contrat de mise à disposition d'une salle par l'APACA
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Demande de subvention auprès de la région Hauts de France pour le projet de salle multi activités
- Questions diverses
- Droit d'initiative

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Accroissement saisonnier d'activité pour la restauration scolaire
- Subvention exceptionnelle à ALFA

Le Conseil Municipal approuve l'ajout des deux points ci-dessus.

Procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 14 avril 2025 et du 11 juillet 2025

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu des précédentes séances du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 et du 11 juillet 2025.

Aucune observation n'étant formulée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux.

Accroissement saisonnier d'activité pour la restauration scolaire

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Somme (CDG80) a demandé de proposer un contrat d'accroissement saisonnier d'activité à l'adjoint technique qui accompagne les enfants à la cantine dans l'attente de créer un poste permanent d'adjoint technique des établissements scolaires. Les conditions du contrat restent inchangées. L'adjoint technique exerce ces missions à temps non complet annualisé à 6,27h/semaine.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois.

Subvention exceptionnelle à ALFA

Suite à la fête locale du 20 juillet 2025, M. le Maire propose à l'Assemblée délibérante de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00€ à l'association ALFA pour la mise en place d'un DJ lors du repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association ALFA d'un montant de 150,00 € (cent cinquante euros).

Adhésion au groupement de commandes « Solutions Informatiques et Connectivités »

M. le Maire propose que la commune d'Aveluy adhère au groupement de commandes pour les solutions informatiques et connectivités, afin de répondre efficacement aux besoins croissants en matière de technologies numérique. Cette adhésion permet de bénéficier d'achat groupés, favorisant ainsi des économies d'échelle et une amélioration de la qualité des services offerts aux administrés. En collaboration avec d'autres collectivités, la commune pourra également accéder à des solutions innovantes et adaptées, tout en garantissant une meilleure gestion des ressources publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au groupement de commandes « Solutions Informatiques et Connectivités »
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion
- De charger M. le Maire de rendre compte au Conseil Municipal des actions entreprises dans le cadre de ce groupement.

Renouvellement du contrat SACPA

M. le Maire informe que le partenariat avec le Groupe SACPA qui gère les animaux errants est arrivé à échéance le 31 décembre 2024. Les locaux utilisés par la SACPA appartiennent à la ville d'Amiens. La ville d'Amiens a délibéré concernant l'utilisation des locaux de la fourrière animale. Dorénavant il convient de signer une convention avec la ville d'Amiens pour pouvoir reconduire le contrat de partenariat avec la SACPA.

La ville d'Amiens fixe une participation financière de 0,25€/habitant.

La SACPA fixe un forfait annuel de 908,86 € HT.

M. le Maire rappelle que se sont des coûts supplémentaires pour la collectivité. La commune participe déjà financièrement à l'achat de raticide, aux interventions pour les nids de frelon et cotise pour l'association sterilcat'.

Si la commune vient à récupérer un chien errant, il est proposé d'acquérir une cage spéciale le temps de retrouver le propriétaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Ne pas renouveler le contrat de partenariat avec le groupe SACPA.
- Ne pas signer de convention avec la ville d'Amiens pour la mise à dispositions des locaux de la fourrière animale.
- D'acheter une cage pour les animaux errants.

Renouvellement du contrat de prestation des livraisons de repas API

Une rencontre a eu lieu avec la coordinatrice de la cuisine centrale d'Albert de chez API RESTAURATION.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de prestation de livraison des repas pour la restauration scolaire avec le partenaire API RESTAURATION.

A partir de la rentrée de septembre 2025, les repas seront livrés par la cuisine centrale d'Albert.

Les tarifs ont évolué comme suit :

- Repas enfant : 3.55 € HT
- Repas adulte : 4.20 € HT
- Option pain : 1.50€ HT

Le contrat prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2025 pour une durée indéterminée.

Des nouveautés sont proposées comme l'accès à un QRcode pour les parents pour accéder directement aux menus, allergènes etc... Des repas à thème et des jeux seront proposés aux enfants. Une diététicienne sera également présente sur le site. La cuisine centrale d'Albert fait exclusivement de la livraison pour les scolaires. De ce fait, les repas sont pensés et adaptés aux enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- M. le Maire à signer le contrat de prestation des livraisons de repas avec le partenaire API RESTAURATION

Contrat de mise à disposition d'une salle par l'APACA

Suite aux nouvelles modalités de partenariat entre l'APACA et API RESTAURATION, la mise à disposition de la salle de restauration scolaire est au frais des communes qui l'utilisent pour un montant de 0.984 € HT par enfant.

La prestation comprend :

- Mise à disposition d'une salle
- Fourniture et mise en place des tables avec couverts
- Réchauffé des plats et mise à disposition
- Débarrassage
- Lavage de la vaisselle et nettoyage de la salle

M. le Maire propose au Conseil Municipal de signer le contrat de mise à disposition de la salle de l'APACA pour la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer le contrat de mise à disposition d'une salle par l'APACA.

Correspondant Incendie et Secours

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après quelques recherches, un correspondant avait déjà été nommé en 2022. C'est M. Mouret Julien qui a cette responsabilité.

Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France

Lors du précédent conseil, le sujet avait déjà été évoqué. M. Mille rappelle que les critères d'éligibilité des dépenses subissent des évolutions fréquentes, rendant leur application plus complexe.

S'agissant des financements obtenus, il précise que la collectivité bénéficie d'une enveloppe de 100 000 € au titre du fonds vert et de 200 000 € dans le cadre de la DETR 2024. M. le Maire souligne que ces attributions placent la commune parmi les rares territoires à avoir obtenu ces aides.

M. le Maire indique qu'une réduction du coût des travaux ne semble pas envisageable, dans la mesure où elle entraînerait une diminution proportionnelle des subventions allouées.

Par ailleurs, M. Mille évoque la complexité croissante des règles d'éligibilité. M le Maire annonce qu'à la suite du nouveau dépôt du permis de construire, la commission de sécurité a émis un avis favorable au projet.

Suite aux récents contacts avec les services de la Région des Hauts de France, le projet serait susceptible d'être éligible à une aide financière au titre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux (FAPL) mais il convient de présenter un nouveau plan de financement dans la mesure où certaines dépenses ne peuvent pas être prises en compte dans ce cadre.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée d'autoriser M. le Maire à présenter une nouvelle délibération reprenant un plan de financement correspondant aux exigences de la Région des Hauts de France pour obtenir une subvention au titre du FAPL.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses :

- Lotissement intergénérationnel

Le projet est suspendu en raison de la présence d'espèces protégées (chouette, chauves-souris...). L'EPF attend le rapport complet de Picardie Nature pour relancer la démolition, initialement prévue en septembre dernier.

- Aménagements/travaux

Travaux à l'école : Les fondations du portail sont en cours. L'isolation du mur de la mairie sera réalisée avant la pose du portail, avec une livraison prévue avant la rentrée scolaire.

City stade et jardins partagés : la pose de tables en béton est prévue vendredi matin, avec un volume de 6 m³ de béton commandé via un distributeur installé à Ervillers (faute de centrale à Albert). Une entreprise interviendra jeudi matin pour niveler et préparer le terrain pour la dalle.

Chemin menant à l'étang communal : les travaux de goudronnage sont terminés, mais des finitions sont en attente. M. le Maire a réclamé l'ajout de cailloux sur les bas-côtés pour protéger les bords. Les trous au chemin du Calvaire ont été rebouchés.

Chemin de Brebières : la réfection est prévue après la moisson. M. le Maire indique que le financement sera partagé :

- Participation de l'AFR,
- Dépôt d'une demande de subvention auprès de la sucrerie de Boiry-Saint-Rictrude.

Cimetière et Monument aux Morts : les cavurnes ont été posées au cimetière communal. Le renouvellement des fleurs autour du Monument aux Morts est prévu à l'automne.

- Équipements publics et sécurité

Les guirlandes de Noël ont été réparées.

Mme Lejeune fait remarquer que la plaque d'égout située rue du Château s'affaisse davantage.

Poubelles du terrain de football : elles ont été retirées après des dégâts en mai dernier. Une plainte a été déposée pour vandalisme.

La poubelle située sur la façade de l'ancien café route d'Albert sera déplacée.

Étang communal : M. Follet informe que les algues et l'herbe sont de plus en plus envahissantes au niveau de l'étang. Il propose que la commune investisse dans du matériel adéquat au lieu de recourir à une entreprise spécialisée car le coût de cette intervention est très élevé. M. le Maire va se renseigner sur les prix des moteurs à bateau.

Sécurisation routière : afin d'envisager les projets futurs concernant la sécurisation routière, M. le Maire explique qu'il est nécessaire de passer par un bureau d'études. Trois cabinets ont déjà été reçus, à la réception des devis une commission travaux sera proposée.

Stationnement : M. André revient sur les différentes incivilités liées au stationnement dans la rue du Vélodrome. M. le Maire ne souhaite pas arracher les végétations pour agrandir le stationnement. Les bureaux d'études en charge de la sécurisation routière vont également proposer des solutions pour le stationnement au sein de la commune.

Machine à pain : la machine à pain situé rue d'Albert est très souvent vide. De plus, il a été demandé par les nouveaux propriétaires à ce qu'elle soit déplacée ; cette dernière se trouvant sur le devant d'une fenêtre de l'habitation.

- **Événements et animations**

Fête locale : M. Crampon informe que 25 enfants ont bénéficié de tickets gratuits pour les manèges. L'animation musicale assurée par Les Gamb'ed Min Pieds et le spectacle de Francky le magicien semblent avoir rencontré du succès. Le repas a été organisé dans la cour de l'école maternelle (pas d'impact négatif sur la fréquentation des manèges). Toutefois il y a eu une faible participation à la réderie (environ 20 personnes)

Grand Prix de la Somme : La course cycliste passera par la commune le 31 août 2025.

Les courses du Pays du Coquelicot : il y a eu un changement de présidence : M. Michel Debray prend la tête de l'association. L'événement est maintenu le 14 septembre 2025.

Maisons fleuries : Mme Bréart est étonnée de constater l'absence de flyer pour les maisons fleuries 2025. M. le Maire explique qu'il n'y a eu aucun retour de la personne référente du projet.

- **Scolarité / restauration scolaire**

Questionnaire cantine : Un questionnaire sur la restauration scolaire, demandé par des parents lors du dernier Conseil d'école, a été finalisé et sera diffusé prochainement.

Effectifs scolaires : les effectifs pour la rentrée de septembre 2025 ont baissé considérablement. La classe maternelle aura 14 enfants et la classe primaire comptera 18 enfants. M. le Maire explique que certains parents ont pris la décision d'orienter leur enfant vers des écoles privées du fait du regroupement de quatre niveaux dans une classe. La collectivité peut supposer une éventuelle demande de fermeture de l'école de la part de l'Académie dans les années futures. Il devient difficile de trouver des remplacements pour une classe de plusieurs niveaux lorsqu'une enseignante est en arrêt maladie.

- **Ressources humaines**

Agent communal : M. le Maire se renseigne auprès du CAT pour avoir à disposition l'agent qui a effectué un stage dernièrement, quelques heures par mois, pour intervenir en renfort avec notre agent technique communal.

Séance levée à 20h38